

7. jour de Décembre 1566. nous avons accordé Le S. M^{te}
Robert Granjon de moy que led. Granjon me bailla Livre a es
poinçons et matrices de en porte francoise qu'il a fait de vendem
de l'yeu Vill. pour deux cents florins d'or et en payez en
monnoie assavoir cent florins de argent assavoir quatre-
cents a la balance de les xij a payer trois florins
par semaine francoise jusqu'à fin de payement de six mois
en février au led. temps de mon impression que luy a ceu
d'aujourd'hui est conditionné que led. Robert a ceu en
une frappe de led. lettre pour soy et quelle frappe il voloit
de n'importe l'ordre par son maître pour de l'yeu pour
du monde que pour soy servir parantiers de sa maison ou
d'ailleurs et moy n'ayant ni part autre qu'il a fait.

ROBERT GRANJON

Fig. 4.

Dans le même *Livre* il est encore fait mention de certaines sommes payées par Plantin à Granjon pour les poinçons et matrices de la « grosse française pour compte fait le 21 janvier 1567 ». Ces paiements furent effectués le 29 janvier, le 2 et le 27 février; ils s'élevaient à la somme de 34 florins (1).

Ce n'était évidemment pas le total de ce que Plantin devait à Granjon pour les caractères de civilité que celui-ci lui avait fournis. Dans le livre où Plantin inscrivait ses comptes avec les libraires, nous trouvons que plusieurs sommes assez élevées furent encore payées du même chef à Granjon dans le courant de 1567. Nous y lisons : « Doibt avoir le dit Granjon pour paiement des poinçons et frappes de la lettre francoise la somme de 400 fl. (2) ». Plus loin figure un poste de 257 fl. 10 d. 1/4, que Plantin paya en livres, Granjon « ayant prins pour paiement de la lettre francoise livres de mon impression ». Le 23 novembre 1569 il restait encore une somme de 130 fl. que Plantin paya en deux termes à la foire de Francfort, ce « marché attique » ou « exposition universelle des Muses » dont Henri Estienne parle avec tant d'enthousiasme, et où Plantin et Granjon se rencontrèrent bien souvent. « La moyctié » fut payée « à la foire de quaresme a^o 70 et laultre moictié à la foire de septembre

(1) Mus. Pl., Arch., Reg. XXXI, fol. 88 verso.

(2) *Id.*, Arch., Reg. XL, fol. 139.